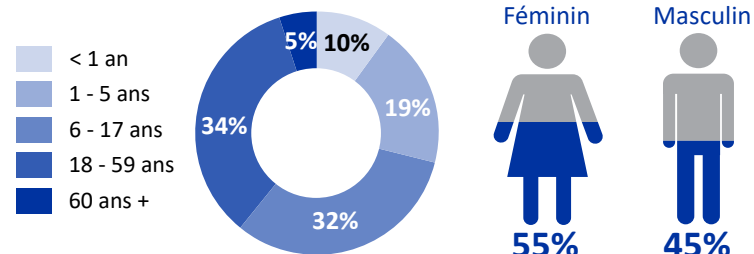
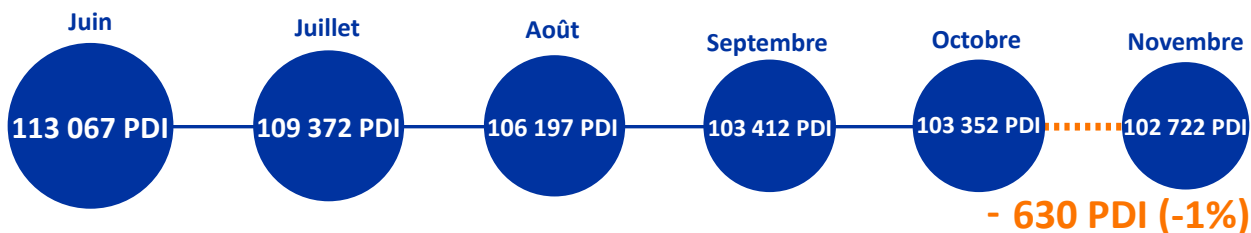


FAITS SAILLANTS

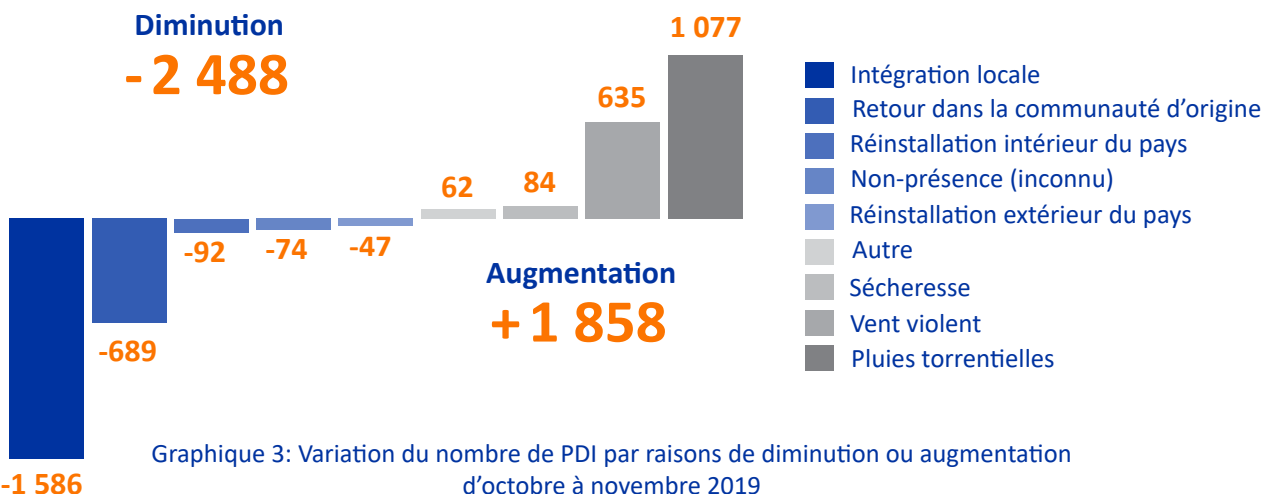


TENDANCES DE DÉPLACEMENT



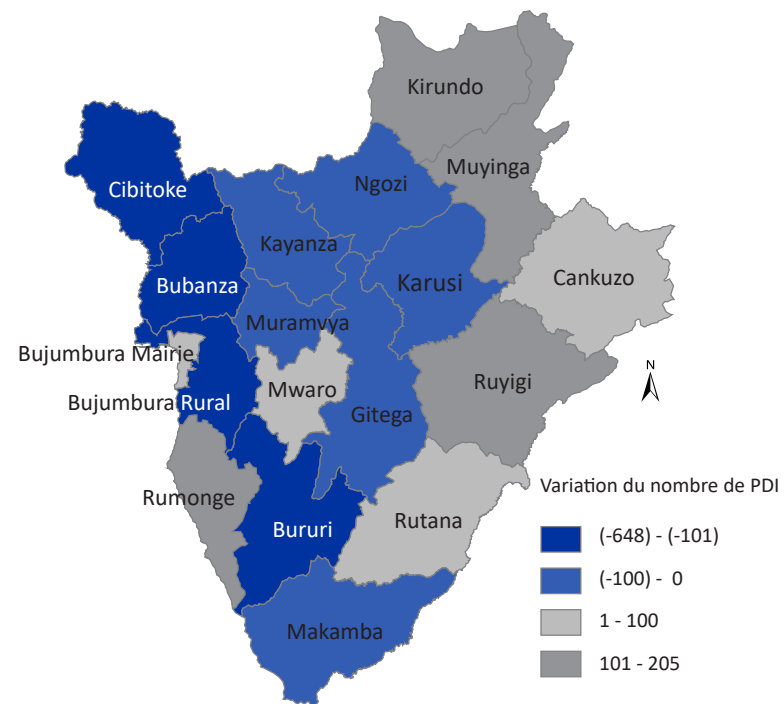
Graphique 2: Variation du nombre de PDI de juin à novembre 2019

CHANGEMENT DU NOMBRE DE PDI PAR RAISONS DE DÉPLACEMENT PAR RAPPORT AU MOIS PRÉCÉDENT



Graphique 3: Variation du nombre de PDI par raisons de diminution ou augmentation d'octobre à novembre 2019

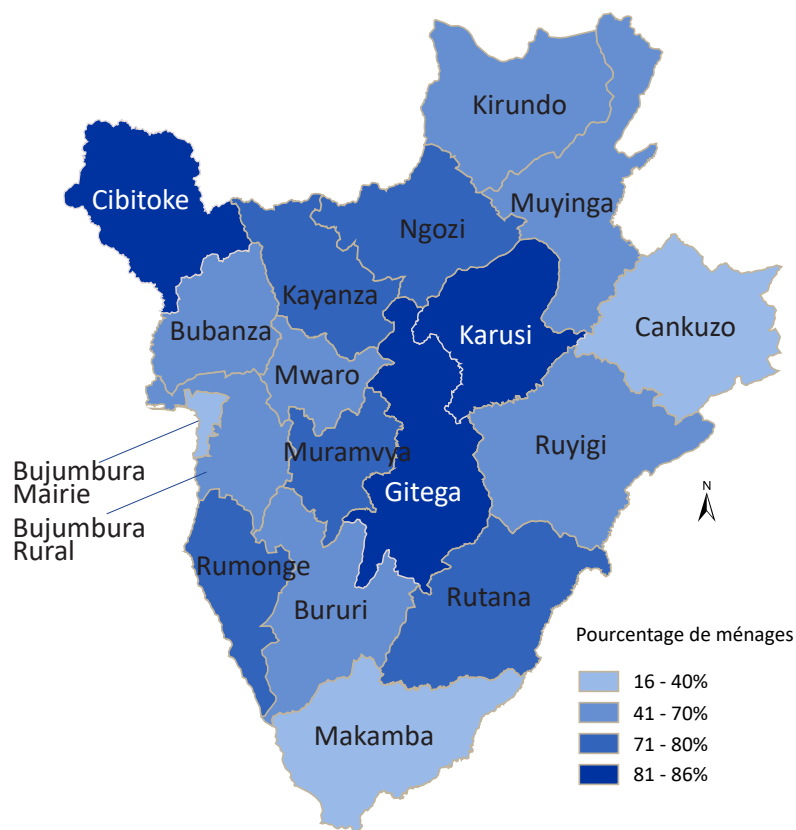
CHANGEMENT EN EFFECTIF DES PDI PAR PROVINCE



© OIM Burundi - Carte de référence (novembre 2019)
Cette carte est uniquement à titre d'illustration. Les noms et les limites de cette carte n'impliquent pas l'approbation ou l'acceptation officielle par l'OIM. Source: OIM, IGBEU

Carte 1: Evolution de la présence de PDI d'octobre à novembre 2019, par province

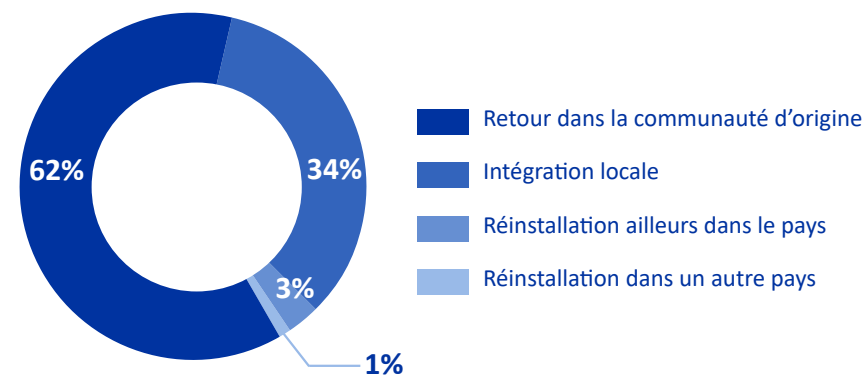
INTENTIONS DE RETOUR DES MÉNAGES DÉPLACÉS



© OIM Burundi - Carte de Référence (novembre 2019)

Cette carte est uniquement à titre d'illustration. Les noms et les limites de cette carte n'impliquent pas l'approbation ou l'acceptation officielle par l'OIM. Source: OIM, IGEBU

Carte 2: Pourcentage de ménages rapportant l'intention de retourner dans la communauté d'origine, par province

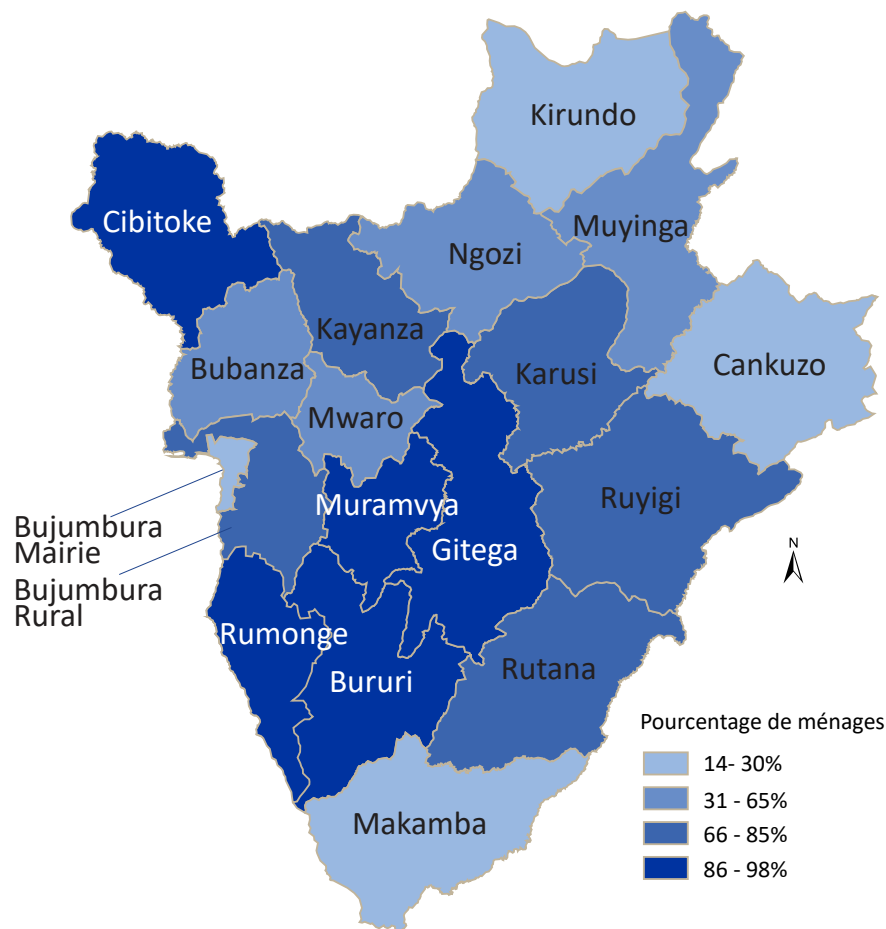


Graphique 4: Pourcentage des ménages déplacés par intention de retour

D'une manière générale, la majorité des ménages déplacés internes (62%) avaient l'intention de retourner dans leur communauté d'origine et espéraient y retrouver une vie normale avec des conditions de vie meilleures que celles auxquelles ils faisaient face dans leurs milieux de déplacement. Bujumbura Mairie (23 378 PDI), Cankuzo (14 110 PDI) et Bujumbura Rural (8 413 PDI) étaient les principales provinces qui hébergeaient plus des personnes déplacées. Concernant les PDI dans la province de Bujumbura Rural, 63 pour cent souhaitaient retourner dans leurs milieux d'origine, tandis que ce souhait était exprimé par seulement 40 pour cent et 16 pour cent des PDI des provinces de Bujumbura Mairie et Cankuzo respectivement. Les provinces de Karusi (605 PDI), Cibitoke (6 038 PDI) et Gitega (1 423 PDI) étaient les principales provinces dont plus de 83 pour cent des ménages déplacés rapportaient qu'ils souhaitaient retourner à leurs milieux d'origine. Presque tous les ménages déplacés dans les provinces de Cibitoke (99,8%) et Gitega (87,3%) s'étaient déplacés suite aux catastrophes naturelles (pluies torrentielles) qui avaient causé plusieurs dégâts (destruction des maisons et des infrastructures). La plupart des ménages déplacés souhaitaient le retour dans leurs milieux d'origine mais jusqu'à jour les conditions de retour restent défavorables. Les autres intentions de retour rapportaient par les ménages déplacés étaient l'intégration locale dans leurs lieux de déplacement (34%), la réinstallation ailleurs dans le pays (3%) et la réinstallation hors du pays (1%).

La majorité des ménages de la province de Cankuzo (82%) s'étaient déplacés suite à la sécheresse et préféraient s'intégrer localement. Ces ménages préféraient l'intégration locale en raison de la disponibilité des terres pour la construction des maisons ainsi que des emplois de main d'œuvre agricole. Dans la province de Makamba, plus de la moitié des ménages déplacés (63%) venant des provinces de Karusi, Kayanza et Bujumbura Rural préféraient l'intégration locale en tenant compte de la présence d'opportunités d'emploi comme main d'œuvre agricole dans les communes frontalières avec la Tanzanie (Kayogoro, Kibago, Mabanda et Nyanza-Lac) leur permettant d'acheter des terrains et y rester. Les ménages de la province de Bujumbura Mairie (23%) préféraient la réinstallation dans les autres pays considérant que cette alternative offrirait des conditions de vie meilleures tandis que 30 pour cent optaient pour une réintégration locale.

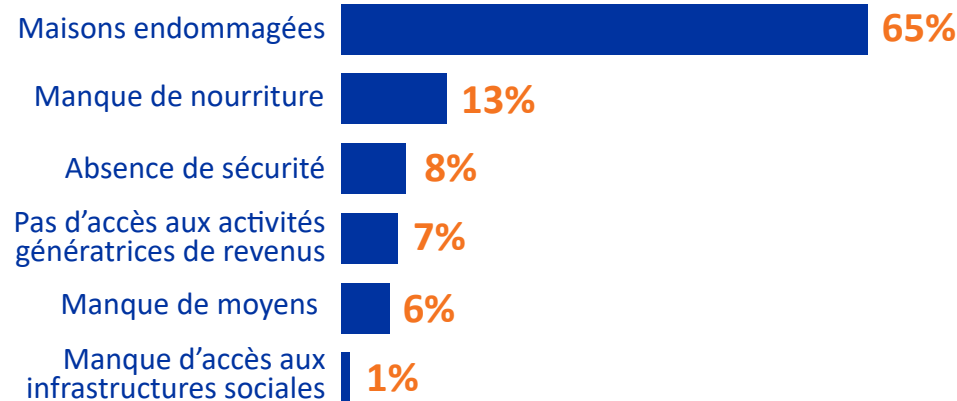
RAISONS EMPÊCHANT LE RETOUR DES MÉNAGES DÉPLACÉS



© OIM Burundi - Carte de Référence (novembre 2019)

Cette carte est uniquement à titre d'illustration. Les noms et les limites de cette carte n'impliquent pas l'approbation ou l'acceptation officielle par l'OIM. Source: OIM, IGEBU

Carte 3: Pourcentage de ménages rapportant les maisons endommagées comme raison empêchant le retour dans la communauté d'origine, par province



Graphique 5: Pourcentage des ménages déplacés par raison empêchant le retour des PDI

La destruction des maisons par les pluies torrentielles, les vents violents et glissements de terrain était une cause de déplacements internes dans les différentes provinces du pays et également une des raisons empêchant le retour de 65 pour cent de ménages déplacés dans leurs milieux d'origine. Les ménages enquêtés des provinces de Muramvya (98%), Rumonge (96%), et Bururi (93%) rapportaient les maisons endommagées comme la raison qui les empêchait de retourner chez eux. Le manque de moyens financiers présentait un handicap pour ces ménages déplacés qui ne pouvaient pas réhabiliter leurs maisons détruites.

Les ménages déplacés de la province de Kirundo (71%) rapportaient le manque de nourriture comme raison empêchant le non-retour dans leurs milieux d'origine. Ce manque de nourriture, dû à la sécheresse prolongée dans cette province était la cause principale de leur déplacement. Ces ménages préféraient rester dans leurs lieux de déplacements du fait de la disponibilité des denrées alimentaires. Les ménages déplacés des provinces de Cankuzo (48%), et Ngozi (21%) expliquaient aussi leur volonté de ne pas retourner chez eux par le manque de nourriture car la majorité de PDI dans ces provinces provenaient de Kirundo. Dans la province de Muyinga, 19 pour cent des ménages déplacés signalaient le manque de nourriture comme raison qui les empêchait de retourner chez eux ainsi que la destruction de leurs champs par des pluies torrentielles.

MÉTHODOLOGIE DE LA DTM

La Matrice de Suivi des Déplacements de l'OIM est un système mis en œuvre dans le but de capturer, analyser et disséminer des informations pour mieux comprendre les mouvements et les besoins des personnes déplacées internes (PDI) au Burundi. Des volontaires de la Croix-Rouge du Burundi (CRB) consultent des informateurs clés qui ont des connaissances sur les tendances des déplacements et les besoins des communautés. Les informateurs clés sont des chefs de communautés, des représentants locaux du gouvernement ou des chefs religieux.

Les enquêteurs complètent trois types d'évaluations:

Les évaluations niveau commune fournissent des informations sur les tendances de déplacement dans toutes les 119 communes du Burundi. Ces évaluations permettent d'obtenir des informations sur les périodes de déplacement, les provinces d'origine et les nouveaux phénomènes de déplacement.

Les évaluations niveau colline fournissent des informations sur les besoins humanitaires dans les cinq zones de déplacement (collines*) hébergeant le plus grand nombre de personnes déplacées dans chaque commune. ** Ces évaluations permettent d'obtenir des informations sur les profils démographiques et les vulnérabilités des populations déplacées ainsi que sur les besoins sectoriels.

Les évaluations niveau ménage fournissent des informations sur les besoins humanitaires dans deux ménages nouvellement déplacés dans les collines enquêtées. ***

Les données présentées dans ce rapport ont été collectées du 2 au 21 novembre 2019.

* Les collines sont les plus petites entités administratives au Burundi.

** Les évaluations collines sont menées dans les cinq collines de chaque commune hébergeant le plus grand nombre de personnes déplacées. Treize communes dans les provinces de Bujumbura Rural, Bururi, Gitega, Karusi et Mwaro ont 33 collines qui n'hébergent pas de PDI. Par conséquent, les évaluations de 562 collines sont utilisées dans l'analyse présentée dans ce rapport.

*** Toutes les 562 collines hébergent deux ménages nouvellement déplacés. Par conséquent, les évaluations de 1124 ménages sont utilisées dans l'analyse présentée dans ce rapport.

Tous les rapports et les produits d'information de la DTM Burundi sont disponibles sur
<https://displacement.iom.int/burundi/>

